



Fête de l'oiseau

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Le HARZER LORRAIN DE THIONVILLE, organise un concours-exposition **du 16 au 20 Novembre 2022.**

**Foyer Communal
Place St Luc, 57100 Oeustrange.**

Pour le bon déroulement de cette manifestation voici les informations à retenir

Enlogement Jeudi 17/11 10h-19h,

Jugements, Vendredi 18/11, 09h00 – 18h00,

Délogement, Dimanche 20/11,

Droit enlogement individuel 2,00 euro / Stam 8,00euro / règlement par chèque à l'ordre du H.L.T,
au plus tard le 05/11/2022

Palmarès et résultats par mail ou sur les réseaux sociaux / pas de palmarès papier,
Remise des prix le Dimanche 20/11/22.

Classement / remise de prix

- Un classement par éleveur sur les 10 meilleurs pointages, grand prix d'élevage par section,
- + Challenge Jean-Claude CARLIER, classement individuel canaris couleurs,**

Pour s'inscrire : Ornithonet et/ou engagement format papier à Renvoyez **au plus tard pour le 05 / 11 / 2022** et adressez-le a:

GERMANO ANTHONY
10 rue des Pêcheurs
57300 - HAGONDANGE
Mail : anthony.2630@hotmail.fr
[07 60 88 67 90](tel:0760886790)

Liste des Juges.

Christine Reichenbach
Gérard Bravetti
Michel Aurite
Didier Faessel
Joseph Rohmer

RÈGLEMENT

- a. Peuvent s'inscrire tout élève, uniquement dans les sections ouvertes en concours, et appartenant à la région 7 et / ou limitrophe Grand Est, sur demande, invitation, proposition, et s'acquittant des droits d'enlogement à la date prévue,
- b. Aucun oiseau indigène protégé par la loi, ni ceux mentionnés dans la convention de Washington (annexe 1) et par décret ceux de Guyane, ne pourra être présenté (sauf si l'élève est titulaire du certificat de capacité et d'une autorisation de sortie du ministère concerné), **attestation à produire dès lors que la classe concernée serait ouverte en concours, aucune tolérance d'absence de certificat ne sera acceptée,**
- c. Nombre d'élèves et d'oiseaux illimités par club, propre élevage, porteurs d'une seule bague officielle fermée,
- d. Les droits d'inscription sont fixés comme suit : 2,00€ par oiseau 8,00€ pour le Stam,
- e. Chaque élève utilisera ses propres cages et fontaines ou celles de son club ainsi que de la nourriture pour 48h, ensuite l'organisation prendra le relais,
- f. Tout oiseau engagé dans une classe devra être remplacé par un oiseau de la même classe,
- g. Tout motif de tricherie, reconnaissance, indication d'appartenance de la part d'un élève ne sera tolérée,
- h. Tout oiseau mal engagé, sera jugé mais non classé, chaque jugement sera sans appel, pendant la durée des jugements, seuls seront admis dans la salle les membres mandatés par le bureau du H.L.T,
- i. Un point d'écart départagera le Champion du deuxième,
- j. Les inscriptions seront acceptées jusqu'à la date maximum Minuit, pas au-delà,
- k. Les classements se feront par grands prix d'élevage par section,
- l. les oiseaux concourent soit en individuel, soit en stam. Tout oiseau obtenant au minimum : 90 points pourra être champion de sa classe, 89 points sera deuxième ou troisième de sa classe, Tout stam obtenant au minimum y compris les points d'harmonie :360 points pourra être champion de sa classe, 358 points sera deuxième de sa classe, 356 points sera troisième de sa classe. Tout oiseau champion, dont la bague serait illisible ou dont le diamètre ne correspondait à l'oiseau, sera déclassé,
- m. Seront retenus les 10 meilleurs pointages par élève et par section,

- n. Des prix spéciaux pourront s'ajouter aux récompenses, le H.L.T. se réserve la possibilité d'attribuer des distinctions supplémentaires,
- o. L'organisation mettra tout en œuvre pour le bien être des oiseaux mais aussi leur sécurité,
- p. L'organisation ne sera être tenue responsable des cas de maladies, morts, vols survenant lors du concours,
- q. Tout oiseau, cage, fontaine, fond de cage devra être irréprochable,
- r. Lors de l'enlogement ou durant la durée du concours tout oiseau suspect sera retiré et l'éleveur sera prévenu,
- s. Une grande attention de l'organisateur et de chaque éleveur sera de mise lors de l'enlogement et au délogement,
- t. La voix de l'organisateur sera prépondérante en cas de situation non prévue au présent règlement,
- u. Une attestation sur l'honneur viendra complété chaque inscription,
- v. Le fait d'engager des oiseaux vaut acceptation du présent règlement,

Bonne chance à tous

LE HARZER LORRAIN DE THIONVILLE

